

PACTE ÉTAT- MÉTROPOLES

L'Etat s'engage avec les métropoles pour définir une stratégie nationale de développement métropolitain fondée sur l'innovation.

! Source d'information | <https://www.gouvernement.fr/pacteetatmetropoles-l-innovation-au-service-des-territoires>

Le pacte Etat-Métropoles, signé le 6 juillet 2016, définit une stratégie nationale de développement des métropoles fondée sur l'innovation. Il vise à atteindre trois objectifs :

- Permettre aux métropoles d'affronter la concurrence entre territoires au niveau mondiale ;
- Faire des métropoles des catalyseurs du développement régional, ainsi que des territoires ruraux et périurbains ;
- Leur donner les moyens pour répondre aux besoins des habitants.

Chaque métropole peut choisir une des trois thématiques proposées sur laquelle baser sa stratégie de développement : (1) transition énergétique et environnement ; (2) ville intelligente et mobilités ; (3) excellence économique et rayonnement international.

Rennes Métropole a signé le pacte métropolitain d'innovation avec l'Etat le 27 janvier 2017. Il est basé sur la mobilité intelligente et doit permettre à la métropole rennaise de devenir un laboratoire d'expérimentations des nouvelles mobilités.

RENNES METROPOLE

CONTEXTE

Rennes Métropole est un exemple intéressant de métropole française ayant structuré son innovation autour d'axes forts, notamment un domaine de spécialisation métropolitain : la mobilité intelligente. La Métropole a l'ambition de devenir le territoire national de référence dans ce domaine. En janvier 2017, Rennes Métropole a signé avec l'Etat le pacte métropolitain d'innovation (PMI) qui décline un axe fort de la politique métropolitaine en faveur de la mobilité du quotidien et du développement de services intelligents et innovants. Le PMI prévoit un financement de 7,1 millions d'euros de la part de l'État et est complété par un contrat de coopération entre la Métropole et ses territoires limitrophes, afin de promouvoir la collaboration avec d'autres territoires de l'aire urbaine compétents en matière de mobilité.

INFORMATIONS CLES



Population

Ville de Rennes : 216 815 en 2017 (*Insee*)
Rennes Métropole : 447 429 en 2017 (12ème plus grande métropole de France) ; taux d'évolution annuel de +1,2% entre 2012 et 2017 (*Insee*)



Produit Intérieur Brut

PIB 2017 régional par habitant : € 29 100
En indice en PPA : 85,21 (100 = moyenne EU-28) (*Eurostat*)



Secteurs économiques clés

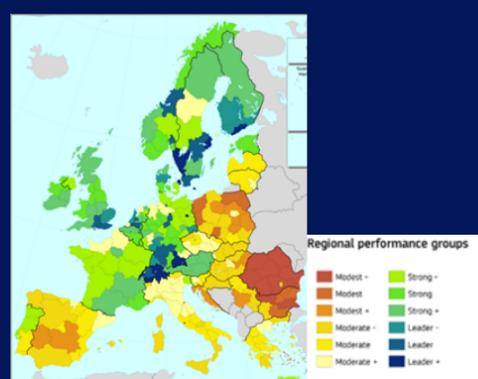
Agriculture et industries agroalimentaires (1ère région agricole française et 1ère région agroalimentaire en Europe), industrie automobile et mobilité, cybersécurité et numérique



Taux de chômage

Taux de chômage au 3ème trimestre 2019 de Rennes métropole : 6,6% (une baisse de 0,3 point sur un an), contre 8,3% en France métropolitaine

Bretagne "Strong - innovator", une performance en hausse (+2%)



Source : Regional Innovation Scoreboard

STRATÉGIE MÉTROPOLITAINE D'INNOVATION ET RECHERCHE

Le facteur clé de succès

Focaliser la stratégie d'innovation métropolitaine autour d'une thématique clé :

Rennes métropole a retenu la thématique des « mobilités intelligentes » pour le pacte métropolitain d'innovation (PMI) signé avec l'État. La Métropole a pour ambition de devenir le laboratoire métropolitain français de référence en matière de mobilité intelligente.

Rennes a toujours été à la pointe des innovations en matière de mobilité. Elle a été la plus petite ville à se doter d'un **métro semi-automatique**, a anticipé la mise en service de **la ligne à grande vitesse Bretagne Pays de Loire** et a été la première ville en France à se doter de **vélos libre-service**. Rennes Métropole est également le **4e territoire national pour la densité d'acteurs sur le marché de la mobilité intelligente** (plus des 50 acteurs identifiés), parmi lesquelles 38 structures participant à l'accompagnement du développement des entreprises positionnées sur le marché de la mobilité intelligente, dont le pôle de compétitivité iD4Car dédié à l'innovation sur les véhicules et la mobilité, et 11 établissements de formation et de recherche. En outre, depuis trois ans, le budget annexe métropolitain alloué aux transports urbains est supérieur au budget principal (en 2020, le budget pour les transports urbains s'élève à 425 M€, dont 261 M€ pour les investissements, tandis que le budget principal s'élève à 411 M€).

Les actions phares et des exemples de résultats

Dix actions-clés relevant des « nouvelles mobilités intelligentes » sont inscrites dans le PMI. Le projet le plus représentatif est **le bus 100% électrique**, développé en partenariat avec l'entreprise Bluebus du groupe Bolloré, qui vise à fabriquer les premiers bus 100% électriques. En mai 2018, la Métropole a lancé la première phase d'expérimentation en mettant en circulation les premiers bus électriques. Parmi les autres projets inscrits dans le pacte, on retrouve le développement du **vélo électrique**, le déploiement progressif de **parkings intelligents** afin d'optimiser les occupations de places de stationnement, la mise aux **normes écologiques de la flotte de véhicules de collecte de déchets**, et l'expérimentation de **bandes d'arrêts d'urgence** aux transports en commun et aux véhicules en covoiturage.

Rennes métropole a également créé un événement annuel appelé « **inOut** » ouvert aux professionnels et au grand public du monde entier, ayant l'objectif d'anticiper, d'inventer et d'expérimenter des solutions de mobilité intelligente proposées par des entreprises et des start-ups. La première édition a eu lieu en 2018 et a permis à de nombreuses entreprises d'expérimenter leurs innovations sur le territoire métropolitain. Un exemple est **la start-up lilloise « Parkki »** qui a développé une application pour les stationnements intelligents (l'application informe sur la disponibilité en temps réel du stationnement) en utilisant le territoire rennais comme terrain d'expérimentation et démonstrateur en situation réelle. Un autre exemple est porté par **la start-up rennaise « iTineroo »** qui offre un service de covoiturage pour les événements sportifs, culturels et de loisirs, en partenariat avec une jeune pousse canadienne ; l'application est commercialisée depuis fin 2018.

L'approche collaborative

Rennes Métropole est engagée dans de nombreuses coopérations interterritoriales, sur différentes thématiques. Le PMI a ainsi été complété par **un contrat de coopération, conclu entre la Métropole et les intercommunalités de son aire urbaine, ainsi qu'avec les agglomérations de Fougères, Redon, Vitré, Saint-Malo et Dinan, soit 16 intercommunalités**. Neuf projets et expérimentations en matière de mobilité ont bénéficié d'un cofinancement, parmi lesquels une étude sur les aires du covoiturage, une expérimentation sur l'autopartage en zone périurbaine, une enquête sur les espaces de coworking...

Cette dynamique partenariale a été amplifiée à travers **le dossier de candidature à l'appel à projets « Territoires d'innovation »** déposé par Rennes Métropole sur les mobilités intelligentes : un programme d'actions a été élaboré et co-construit avec les intercommunalités partenaires, visant à prolonger les axes du dossier de candidature – mobilités décarbonée, servicielle, temporelle, inclusive – et à déployer les différentes actions sur l'ensemble des territoires. Suite à la sélection du dossier, parmi les 24 projets retenus par le jury présidé par Pierre Veltz, l'ensemble des acteurs du contrat de coopération a souhaité poursuivre cette démarche partenariale. De nouvelles thématiques de réflexions ont été ouvertes et font l'objet d'études et d'expérimentations - mobilité décarbonée, télétravail, coworking... - et associent de nouveaux acteurs, y compris économiques.

Autre exemple de collaboration, celui initié en 2016 entre Rennes et Saint-Malo : dans le cadre des coopérations nouées entre les deux territoires, le dispositif d'expérimentation « **Rennes Saint Malo Lab** » a été mis en œuvre : il s'agit d'un laboratoire « grandeur nature » qui organise l'expérimentation de solutions innovantes. Le dispositif a ainsi aidé la commune de Saint-Sulpice-la-Forêt à devenir la plus petite « smart city » du monde, ou la start-up rennaise « Dazzl » à réaliser un test grandeur nature de sa solution de streaming vidéo en temps réel.

Les points clés à retenir

1

Une stratégie d'innovation axée sur un domaine de spécialisation de la Métropole: la mobilité intelligente

2

Un fort soutien aux acteurs locaux et nationaux dans leurs projets innovants sur la mobilité intelligente

3

Des efforts partagés avec d'autres intercommunalités de l'aire urbaine compétentes en matière de mobilité